

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-20

Objet : Versement d'une subvention à l'association Football Club de Metz.

Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire

Dans le cadre du soutien qu'elle apporte depuis 2003 notamment aux actions de formation, d'animation et de cohésion sociale mises en place par l'Association FC Metz, la Ville de Metz a accepté de verser, en janvier 2011, une subvention de 200 000 € à l'Association.

Pour répondre à la demande de l'Association et en prévision de la préparation de la prochaine saison, il est proposé au Conseil Municipal de verser un complément de subvention d'un montant de 700 000 euros au titre de la saison sportive 2011/2012.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,

- du Centre de Préformation ainsi que les dépenses relatives au développement de la politique régionale qui se traduit par la collaboration et le soutien apportés aux sections sportives de l'agglomération messine,

- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

Elle permettra par ailleurs de soutenir financièrement les actions d'animation mises en place par l'Association.

Il convient de noter les bons résultats obtenus par le centre de formation pour certaines équipes telles que les U19 qualifiés pour les phases finales du Championnat National ainsi que les U13 qualifiés pour la finale de la Coupe Nationale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code du Sport

VU les commissions compétentes entendues

VU la Délibération du Conseil Municipal du 27 Janvier 2011 portant versement d'une subvention de 200 000 euros à l'Association du Football Club de Metz

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE VERSER, en complément de la subvention de 200 000 €, une subvention de 700 000 euros à l'Association Football Club de Metz au titre de la participation financière de la ville pour la saison sportive 2011/2012.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification et l'avenant ci-annexé, à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les conditions d'octroi de cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives

Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 18

Décision : ADOPTÉE

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0